

L'an deux mil seize et **le vingt-neuf janvier à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mme Evelyne MONFRAY, Messieurs BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absent excusé :

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT

Absents :

Christèle FORET et Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 22 janvier 2016

Date d'affichage : 22 janvier 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 29 janvier 2016.

Ordre du jour

- Renouvellement convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2016
- Révision de la participation de la commune à l'AJC suite à la suppression de l'aide du Conseil Départemental de l'Ain
- Négociation de 2 emprunts en cours
- Vente de bois d'œuvre

Délibérations

N°1 : Renouvellement convention de fourrière avec la SPA – Année 2016

Monsieur le Maire fait part du renouvellement de la convention avec la SPA de Lyon.

La signature de la convention permet à la commune de ne pas avoir de fourrière communale.

La convention permet en résumé à la SPA de :

- prendre en charge les chiens et chats en divagation, errants et capturés
- d'assurer la capture des chiens en divagation sur signalement précis du lieu de divagation,
- l'enlèvement des cadavres de chiens et chats trouvés sur la voie publique préalablement ramassés par nos services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, que la commune renouvelle la convention avec la SPA pour un montant de : 689 habitants x 0,32 € = 220,48 € pour le compte de la SPA au titre de l'année 2016**

N°2 : Révision de la participation de la commune à l'AJC suite à la suppression de l'aide du Conseil Départemental de l'Ain

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu le 22 janvier de l'AJC concernant la suppression de l'aide de 2,70 € par journée du Conseil Départemental de l'Ain aux familles des Centres de loisirs.

La participation actuelle de la commune est de 2 € par jour facturé par l'AJC 17,30 € hors aide des communes.

En 2015 cette participation a été versée pour 37 enfants totalisant 165 journées.

Monsieur le Maire propose de porter la participation de la commune à 4 € soit une dépense supplémentaire, sur les bases de 2015, de 330 €. Cette participation est versée par jour aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant le centre de loisirs soit les mercredis et les vacances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la révision de la participation à 4 € par jour, aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant le centre de loisirs soit les mercredis ou les vacances pour l'année 2016.

Dit que la somme sera mandatée au titre des subventions sur justificatif des présences et imputée au compte 6574.

Négociation de 2 emprunts en cours

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les informations ne sont pas réunies pour délibérer ce soir. Le principe est de renégocier deux emprunts en cours avec la BP qui se terminent en 2020 et 2023 aux taux de 3,11% et 4,09%. Il convient, pour délibérer d'avoir les propositions de la BP et du Crédit Agricole sur 5 ou 6 ans afin de calculer l'économie réalisée, les annuités globales à payer et le niveau d'endettement global sur les prochaines années. Les taux actuellement proposés sont inférieurs à 1%.

N°3: Vente de bois d'œuvre

Monsieur le Maire fait part du fait que la commune est propriétaire de différents bois (acacias, peupliers, chênes...).

La commune souhaite pouvoir vendre ces différents bois à couper sur place si l'occasion se présente.

Le montant de la transaction sera fixé suivant les conditions d'abattage et le coût du bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à réaliser les ventes des différents bois à couper sur place, et à définir le montant en fonction des circonstances.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le CCAS a apporté une aide exceptionnelle à une famille de Garnerans fin décembre.

Une réunion des maires des différentes communes a eu lieu au Centre Social à Thoissy le 19 janvier dernier afin que chaque commune exprime ses besoins et attentes.

La livraison de fioul du 27 janvier s'est faite à 0,477 € / litre. L'organisation de la livraison a été plus compliquée que la livraison précédente du fait du nouveau fournisseur.

Urbanisme et environnement

La tribune de l'Eglise est fermée suite à la découverte d'une dégradation de la poutre de soutien consécutive à des infiltrations d'eau.

Des chéneaux devront être posés et une étanchéité de la façade devra être étudiée.

L'évacuation de l'eau devra être expertisée. Un deuxième passage de caméra est prévu.

La cour de l'école doit rester fermée pendant les heures d'école sur consigne de l'inspection académique.

La porte d'entrée de la cour de l'école est équipée d'une serrure électrique permettant d'ouvrir à distance. La porte et le portail seront sablés et peints au printemps.

La prochaine réunion avec l'Agence d'Ingénierie aura lieu le 10 février.

La réfection des clôtures autour du terrain en bas du chemin du Pont des Sires est à l'étude.

Hélianthe a réalisée des mesures dans le bar de la salle des fêtes afin de voir pourquoi il y fait aussi froid. Suite à cette étude un sas sera installé pour un montant de 3 800 € TTC.

Un déstratificateur devra également être installé pour faire descendre l'air chaud qui reste actuellement bloqué en hauteur.

Finances

Prochaine réunion le 11 février à 20h pour préparer le budget.

Communication fêtes et cérémonies

Le bulletin est imprimé et pourra être distribué le week-end prochain. On attend le bulletin intercommunal pour le distribuer en même temps.

L'association Groupement d'Activités de Garnerans (GAG), en sommeil depuis plusieurs années va être réactivée afin de devenir le comité des fêtes. L'objectif est d'organiser la fête du village, toute manifestation utile et d'aider les autres associations sur leur propres manifestations.

Le GAG sera constitué de membres du conseil, d'un ou plusieurs membres de chaque association de la commune et d'habitants volontaires.

Le conseil municipal propose 4 conseillers pour faire partie du GAG : Pierre Bailly-Béchet, Gilles Vatoux, Hugues De Brosses, Arnaud De Certaines.

Le maire est membre d'honneur du GAG.

Questions / informations diverses

L'achat d'une maison est à l'étude en liaison avec la SEMCODA pour la transformer en logements locatifs permettant d'attirer des jeunes ménages. Le service des domaines vient prochainement faire l'expertise et la SEMCODA chiffrera les travaux à réaliser. L'opération devra être neutre financièrement pour la commune.

Découverte des sacs d'ordures sur la VC5 le 18 janvier. Les sacs ont été fouillés par le maire qui a retrouvé un ticket de relevé de banque. Une plainte a été déposée en gendarmerie afin de pouvoir identifier le propriétaire qui s'avère être un habitant de Saint Didier sur Chalaronne. La personne sera entendue prochainement par la gendarmerie et risque une amende de 1 500 € compte tenu de l'utilisation d'un véhicule pour transporter les ordures. Tous les dépôts sauvages font l'objet d'une fouille méticuleuse afin d'essayer d'identifier les auteurs. Environ 80% des contenus retrouvés pourraient être mis en PAV ou être compostés.

La fusion des communautés de communes a été abordée. Suite aux dernières réunions de la CDCI en préfecture, la fusion future avec le Rhône semble compromise du fait du blocage de plusieurs élus aux limites du département.

Problème des fumées. Le conseil n'est pas favorable à une interdiction. Un rappel des règles sera fait. Le conseil va étudier également la possibilité d'une amende en cas de non-respect des règles. Le SMIDOM envisage de vendre des broyeurs à un tarif subventionné comme il le fait déjà pour les composteurs.

Le panneau d'affichage anciennement aux Leynards sera installé à Romans. La position souhaitable se trouvant sur la commune de St Didier un courrier sera envoyé au maire de St Didier sur Chalaronne.

La séance est levée à 23 h 06.

Prochain Conseil le vendredi 26 février 2016 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.